

# Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°9

AVRIL 2011



## LE MOT DU MAIRE

Au moment où nous allons procéder au vote du budget dont l'équilibre est de plus en plus difficile à obtenir en raison du désengagement des services de l'État, le poste dit des "petites réparations" pourrait être réduit de façon significative.

En effet, si certaines dépenses sont indispensables pour maintenir en bon état les biens communaux, d'autres pourraient être évitées avec une attitude plus citoyenne. Je veux parler du coût des dégradations volontaires telles que : grillage arraché, chenaux cassés, lampes brisées, bouteilles et canettes vides abandonnées çà et là, tags, etc.

Ainsi, au cours des trois dernières années d'exercice une somme de 30 000 euros uniquement consacrée à cette remise en état a été utilisée pour remplacer et réparer : le grillage de l'école, les lampadaires des chemins piétons, la réparation des toilettes de la bibliothèque pour ne citer que les plus importantes.

Avec cette somme, nous aurions pu offrir à notre village :

- un city stade dans le parc de la mairie. Coût : 25 000 €,
- un terrain pour y implanter des jardins communaux. Coût : 20 000 €,
- l'aménagement du parking de l'ancienne école maternelle. Coût : 30 000 €,
- augmenter le montant des subventions aux écoles,
- etc.

François Stefani



## Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif de préparer la commune à faire face à l'éventualité d'une catastrophe d'origine naturelle, technologique ou sanitaire se produisant sur le territoire communal.

Le PCS de la commune a été élaboré en 2010 en collaboration avec la SARL PREMARIS.

C'est un document opérationnel à l'usage du maire, des élus et du personnel municipal visant à établir une organisation communale pour faire face à un ensemble de dysfonctionnements graves. Ce document répond à un objectif de sauvegarde de la population.

Il convient de faire une distinction entre les missions de sauvegarde qui reviennent à la commune et les missions de secours dévolues aux services d'urgence.

La municipalité est tenue d'informer, d'alerter, d'évacuer, d'héberger, de ravitailler et d'assister la population. Pour ce faire, elle dispose, grâce au PCS d'un outil permettant de gérer l'évènement.

Le maire, directeur des opérations de secours a sous son autorité tout le dispositif du PCS qui se décompose en un poste de commandement (PC) et de quatre cellules.

Le rôle du poste de commandement est de faire appliquer les décisions du maire aidé par un secrétariat et, secondé par un adjoint, de diriger les actions des quatre cellules opérationnelles.

La cellule renseignement est chargée d'alimenter le PC en informations et notamment sur ce qui se passe à l'extérieur ; la cellule population prend en charge la population

sinistrée ; la cellule communication quand à elle centralise la communication avec les autorités préfectorales et les centres opérationnels, les médias et la population ; enfin la cellule logistique est chargée de fournir des moyens à la demande du chef du PC et d'assurer le fonctionnement interne du PC.

Ces quatre cellules sont composées d'élus de la commune et du personnel municipal.

Le territoire de la commune de Tencin est exposé à différents types de risques pouvant nécessiter le déclenchement du PCS. Il s'agit principalement des risques de crue de l'Isère et du Merdaret (les plus anciens se souviennent encore de sa sortie de lit en 1987), des mouvements de terrain sur les coteaux, d'accident de transport impliquant une matière dangereuse par voie routière ou ferroviaire, ou d'un évènement météorologique d'intensité exceptionnelle tel qu'une abondante chute de neige ou une tempête de vent.

La municipalité a effectué le 17 février dernier un test virtuel du déclenchement du PCS. L'alerte concernait un accident de la circulation impliquant un poids-lourd et une voiture au niveau du rond-point sud. La citerne du camion contenait un gaz toxique qui devait être transféré dans la citerne d'un autre camion. Cet exercice virtuel (il ne s'est en réalité rien passé) a nécessité la mise en place de l'évacuation et l'hébergement à l'espace culturel de la population riveraine sur un périmètre de 150 mètres de rayon.

Le risque zéro n'étant pas plausible, la municipalité s'est dotée de ce PCS en espérant qu'il ne soit jamais déclenché sur le territoire communal.

### Moins de calcaire dans l'eau de Tencin

L'eau potable distribuée sur Tencin provient de deux sources. La première située sur la commune de Tencin, une autre située sur la commune de Theys. Dans le cadre de leur partenariat, la commune et son fermier Veolia Eau ont mis en place un système de mélange automatisé des sources.

Ainsi depuis l'automne 2010, l'eau distribuée à Tencin est une eau dite à l'équilibre, ni trop douce, ni trop calcaire. Le TH, qui sert éventuellement aux réglages des appareils électroménagers est maintenant de 20° F.

Il est par ailleurs important de rappeler que le calcaire n'est pas dangereux pour la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium qui constituent le calcaire sont recommandés pour la croissance et pour se prémunir de la décalcification des os. L'eau du robinet peut ainsi couvrir de 15 à 20 % de nos besoins en calcium.

## Permanences juridiques

**Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, l'ADIL 38 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assure des permanences le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois à Crolles et le 4<sup>e</sup> jeudi à Pontcharra.**

Ces permanences ont pour but de vous renseigner sur toutes questions juridiques, financières ou fiscales relatives au logement.

Contact : ADIL 38  
2 Bd Maréchal Joffre - 38000 Grenoble  
tél. 04 76 53 37 30 - [www.adil38.org](http://www.adil38.org)

# Citoyenneté

## Élections du conseil municipal des enfants du 19 février 2011



Inscrits	90	DALBON-GOULAZ Dorian	13 voix
Votants	27	DE MATOS Joris	20 voix
Bulletins blancs	0	ESNAULT Marie-Amélie	10 voix
Bulletins nuls	1	FAURE Antoine	13 voix
Exprimés	25	MARSEILLE Jeanne	17 voix
		NGUYEN-ROHARD Léane	20 voix

**Antoine, Léane, Marie-Amélie, Dorian, Joris et Jeanne** prennent leur fonction en mars.

Ils se retrouvent une fois par mois pour préparer leurs nouveaux projets. Cette année, ils ont misé sur l'animation entre générations dans le village autour de séances de cinéma et ont choisi de réfléchir sur la création d'un *skate-parc* et d'un *city stade* dans le parc de la mairie.

Il n'y aura pas de marché aux fleurs, et de l'élan donné par les anciens élus des enfants restent des bouquets de joie dans nos cœurs !

Le projet de la ludothèque reste toujours à l'étude...



## Passeports biométriques

### DEPUIS LE 14 MAI 2009

Les demandes de passeports sont désormais déposées dans les mairies équipées pour accueillir ces demandes : Allevard, Domène, Eybens, Echirolles, Fontaine, Meylan, Grenoble, Saint Martin d'Hères, Pont de Claix, Sassenage, Saint Égrève, pour les plus proches de Tencin.

Prendre rendez-vous avec le service concerné dans ces mairies avant d'aller déposer votre demande de passeport.

Informations sur les pièces à annexer à la demande de dossier, disponibles en mairie.

(Timbres fiscaux pour majeurs : 86 euros ; pour les mineurs de plus de 15 ans ; 42 euros, pour les moins de 15 ans : 17 euros).



# Environnement

## H<sub>2</sub>O – Un dossier qui nous concerne

Vous trouvez ci-dessous des informations issues de l'ARS (agence régionale de santé) et de Véolia concernant la qualité de l'eau que nous consommons sur la commune.



### Pour mieux comprendre



La **qualité bactériologique** est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment Entérocoque et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La **dureté** représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en **nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le **fluor** est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains **pesticides** à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le **plomb** des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'**arsenic** et d'**antimoine** dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

### Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

*Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.*

Pour en savoir plus...

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

DÉLÉGATION TERRITORIALE  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

**Votre réseau :** vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau communal de Tencin** qui est exploité par la société VEOLIA

**Origine de l'eau :** l'eau provient du captage de Vigne Close situé au lieu-dit Bel Air, complété par les

eaux d'un réseau de Theys à partir d'un captage situé sur cette commune.

**Traitement :** les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux ultraviolets au réservoir de Malfosse.

### Conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau communal de Tencin**, au cours de l'année 2010 présente une qualité bactériologique insuffisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## Bilan Qualité 2010



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
**6 résultats conformes sur 8 analyses**  
**Eau de qualité insuffisante**



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27.3 °F - maxi : 36.1 °F  
**Eau dure**



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 3.2 mg/l - maxi : 6.2 mg/l  
**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0.03 mg/l - maxi : 0.11 mg/l  
**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l  
**Eau conforme - absence de pesticides**



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Environnement

**Votre réseau :** vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau de Vautravers à Tencin** qui est exploité par la société VEOLIA

**Origine de l'eau :** l'eau provient d'un réseau de la commune de Theys

**Traitement :** les eaux sont distribuées sans traitement préalable.

## Conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau de Vautravers à Tencin**, au cours de l'année 2010 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## Bilan Qualité 2010



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

**3 résultats conformes sur 3 analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 12 °F - maxi : 12.9 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.8 mg/l - maxi : 1.1 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.04 mg/l - maxi : 0.07 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : µg/l

**paramètre non mesuré**



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Pour information



## Eau dure, eau douce

L'unité de mesure : la dureté ou "titre hydrotimétrique" (TH)

La dureté de l'eau, c'est-à-dire sa teneur en calcium et magnésium, s'exprime en degré avec des échelles variant selon les pays.

Le degré français (symbolisé par °F), correspond à 4 milligrammes de calcium par litre ou 2,4 milligrammes de magnésium par litre.

On distingue les eaux "douces" (moins de 20 °F), "moyennement dures à dures" (de 20 °F à 35 °F) et "très dures" (plus de 35 °F).

**La norme officielle ne fixe aucun seuil maximal.**

La présence de calcaire dans l'eau n'ayant pas d'incidence sur la santé, aucune norme ne fixe le seuil maximal de la dureté de l'eau.



## Qu'est-ce qui caractérise une eau calcaire ?

- La teneur en calcaire d'une eau se mesure en fonction de la quantité de calcium et de magnésium qu'elle contient. Plus cette quantité est importante, plus l'eau est dite calcaire ou dure.
- À l'état naturel, toutes les eaux contiennent du calcaire.

## Pourquoi l'eau est-elle plus ou moins calcaire ?

- La teneur en calcaire d'une eau est directement liée à la nature géologique des sols qu'elle traverse. Ainsi, la dureté de l'eau varie en France suivant les régions. Un sol crayeux, comme en Ile-de-France, charge l'eau en calcaire et donne une eau plus dure qu'un sol granitique ou sableux comme en Bretagne ou dans les Vosges.

## Pour information

### Quels sont les effets du calcaire sur la santé ?

● Le calcaire dissous dans l'eau n'est pas dangereux pour la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium sont même recommandés pour la croissance et pour se prémunir de la décalcification des os. L'eau du robinet peut ainsi couvrir de 15 à 25 % de nos besoins quotidiens en calcium.

### Comment distinguer une eau dure d'une eau douce ?

● Lorsque l'eau est dure :

• des traces blanchâtres se déposent sur les casseroles, la vaisselle et les équipements sanitaires.

• le savon mousse peu, et se rince facilement ;

● Lorsque l'eau est douce : on constate le phénomène inverse.



### Quelles sont les précautions à prendre pour limiter l'entartrage dû au calcaire ?

● Pour votre chauffe-eau ou votre chaudière :

Limitez la température de votre eau chaude à 60 °C. Au-delà, la constitution du tartre (solidification du calcaire) est beaucoup plus rapide.

● Pour vos appareils ménagers :

Suivez les recommandations établies par le fabricant en fonction de la dureté de l'eau. Utilisez des programmes de lavage à basse température et éventuellement des produits anticalcaires.

### Peut-on utiliser un adoucisseur ?

● Si votre eau est très dure, vous pouvez équiper votre installation privée d'un adoucisseur agréé par le ministère de la Santé.

● Continuez à utiliser l'eau non adoucie pour l'alimentation ; celle-ci est la seule dont le niveau de qualité soit contrôlé. L'eau provenant de votre adoucisseur contient une teneur importante en sodium (sel), soit 46 milligrammes par litre pour 10 °F d'adoucissement.



● Faites appel à un installateur agréé faisant partie de l'Union des Affineurs d'Eau. Demandez-lui un contrat de maintenance : seuls une surveillance et un entretien régulier de votre adoucisseur sont garants de son efficacité.

● N'adoucissez pas l'eau à moins de 15 °F pour éviter la corrosion de vos tuyaux et un risque de dégradation de la qualité de l'eau.



### Bon à savoir

Les avantages d'une eau calcaire :

- protection des canalisations de la corrosion ;
- apport quotidien en calcium.

Les inconvénients d'une eau calcaire :

- entartrage des canalisations d'eau chaude ;
- dépôts blancs sur la vaisselle et les équipements sanitaires ;
- peau et cheveux secs ;
- linge rêche.



# État Civil

## Naissances

Vo Mayline My-Tam Sylvie	le 29 janvier à La Tronche
Chailley Paul Guillaume	le 18 avril à La Tronche
Rosenzweig Mathis	le 30 mai à St Martin d'Hères
Chulliat Lilou	le 2 juin à Grenoble
Combes Gabriel Paul Christian	le 2 juin à St Martin d'Hères
Personnaz Jules Gilbert Roland	le 7 juin à Echirolles
Fonvieille Maurel Jules Benjamin	le 10 juin à St Martin d'Hères
Ramirez Matthis Lilian	le 23 juin à St Martin d'Hères
Finelli Lucille Marie	le 24 août à La Tronche
Saffioti Yelena	le 6 septembre à La Tronche
Meneroux Laelle Nicole	le 26 octobre à La Tronche
Caccamo-Peyrin Marie Alice	le 26 octobre à La Tronche
Devidal Katylee Paula Nelly	le 28 Octobre à St Martin d'Hères
Cluysen Eva Jade	le 3 Novembre à St Martin d'Hères
Delabbaye Iris Cornu	le 11 novembre à St Martin d'Hères
Maron Lily Roselyne Colette	le 17 novembre à Grenoble
Carlioz-Cegiela Matthias Joseph	le 15 décembre à La Tronche
Coissard-Do Poco Emma Josette Michèle	le 19 décembre à La Tronche
Bonnet Jannot Maelle Marie Toinon	le 22 décembre à St Martin d'Hères

## Mariages

Saffioti Patrick Vincent Graham et Batirova Olga Karimovna	le 6 mars
Serres Christophe Daniel Ernest Emile et Picard Mandy Christine Gisèle	le 22 mai
Martinez Estevan Jean et Niemes Laurence Françoise Antoinette	le 3 juillet
Debray François Joël et Martino Isabelle Christine Mauricette	le 17 juillet
Nassez Jérôme Pascal Gérard et Boulet Anne-Sophie Marie	le 7 août
Coynet David et Môschter Sandrine Denise Hélène	le 28 août
Fonti Diego Emanuele et Bouterka Karima	le 2 octobre

## Décès

Paganon Gabriel	le 6 janvier à Echirolles
Blanchetti Giacomo	le 7 janvier à Grenoble
Atlani Louis Chaloum	le 10 janvier à Tencin
Denans Charles Fernand François	le 2 mars à La Tronche
Guimet veuve Gaget Ginette	le 8 avril à Tencin
Laurant Serge Jacki René	le 15 juin à Tencin
Janard-Piraud Roger Emmanuel	le 10 mars à Le Puy Ste Réparate (13)
Louis épouse Laurant Maud Marcelle	le 14 juin à La Tronche
Grendene épouse Feldmann Danielle Maire Noëlle	le 2 juillet à La Tronche
Labarche Daniel Jean Noël	le 5 juillet à La Tronche
Micoud épouse Paganoni Solange	le 14 juillet à St Martin d'Hères
Girardin Alain Jean-Pierre François	le 28 juillet à St Nazaire les Eymes
Félix Georges Abel Roger	le 31 juillet à Frogès
Barcellini Jean-Claude	le 9 août à St Nazaire les Eymes
Moncenis-Chonchon Maurice François	le 13 août à La Tronche
Masset Clémence	le 4 novembre à Fontaine
Grand Raymond	le 15 novembre à Roquebrune Cap Martin (06)
Durand Marie Eugénie	le 13 décembre à La Tronche
Savo veuve Royan Lucie Marie	le 13 décembre à La Tronche

## URBANISME : des choix responsables

Comme chacun a pu le constater, notre village a vu se développer un nombre important de constructions nouvelles tant en habitat individuel que collectif.

Certains pensent et parfois disent que vos élus sont irresponsables, que nos écoles ne pourront pas accueillir tous les petits nouveaux, que l'eau potable va manquer, etc.

Nous tenons ici à préciser certains points pour répondre à vos interrogations.

S'il est vrai que Tencin a accéléré son développement urbain ces dernières années puisque sa population comptera 2 000 habitants en 2015 (contre 899 en 1999 et 1 200 en 2009), cet essor n'est pas le fait de notre municipalité, mais la conséquence des choix opérés par les équipes précédentes.

Il faut en effet compter de 5 à 10 ans depuis la décision d'implanter un ensemble immobilier jusqu'à la livraison des appartements : étude du projet, permis de construire, consultation des entreprises, réalisation des travaux, réception des appartements...

Ainsi, la plupart des grands projets aujourd'hui achevés ou en cours de réalisation sont antérieurs à notre élection de mars 2008.

- Les jardins de la Moussaye (132 logements) : permis accordé en juillet 2007.
- Le sinople SDH (27 logements) permis déposé le 13/06/2007 - accordé en 24/12/2007.
- SCI Le Pré du Chêne (28 maisons) permis déposé le 06/06/2007 - accordé le 25/02/2008.
- Villa Hermine /SAFILAF (14 maisons) permis déposé le 02/11/2007.
- Les Dauphinelles (16 maisons) permis déposé le 17/10/2007.
- Le Clos Alexandrine (50 logements) permis déposé le 07/09/2007.

Aujourd'hui, nous portons donc les choix des municipalités précédentes tout en les assumant, car notre village prenait du retard au regard de l'évolution des autres communes du Grésivaudan... et pourtant Tencin avec ses 800 habitants s'inscrivait à la Révolution Française comme le village le plus peuplé de la vallée du Grésivaudan.

Bien sur, tout comme vous, nous nous sommes également inquiétés tant de la capacité d'accueil de notre école, que des possibilités d'alimentation en eau potable.

Lors de sa conception, l'école a été dimensionnée en intégrant les enfants des nouvelles résidences.

En ce qui concerne l'eau potable (AEP) les études menées par VEOLIA montrent qu'entre notre production et l'achat de l'eau de Theys nous sommes en mesure d'alimenter tous les projets en cours.

Nous devons toutefois rester prudents avant d'ouvrir d'autres parcelles à l'urbanisation.

Nous espérons ainsi avoir répondu à vos interrogations légitimes.

La Municipalité



## Trois ans déjà...

Depuis 3 ans que la nouvelle municipalité est en place, de nombreuses réalisations ont eu lieu sur le territoire communal. Voici une liste non exhaustive des différents travaux effectués ou en voie d'achèvement.

- Le chauffage de l'église où deux rampes et deux lampadaires chauffants ont été installés.
- Le columbarium du cimetière et reprise des concessions à l'état d'abandon.
- Le parking « Fofo », le déplacement du monument aux morts ainsi que la sécurisation de la RD 30 au niveau des « Lucioles » et de « Pré Vallet ».
- La numérotation des rues.
- Le rond-point entrée sud qui permet la sécurisation des accès des nouvelles constructions.
- À l'entrée de Pré sec, aménagement d'un terrain de boules et d'un circuit de bosses pour la pratique du vélo dans le parc. Le terrain de sport pour la pratique du football et du rugby est en cours de réalisation.
- La réfection du local kiné et transformation des locaux situés à l'étage en trois logements sociaux.
- La réhabilitation de la poste.
- Quatre logements sociaux dans l'ancienne école primaire confiés à la SDH par bail emphytéotique.
- L'agrandissement du local des services techniques de la mairie.
- La réfection des abords de la mairie avec une rampe d'accès aux normes handicap pour les personnes à mobilité réduite.
- L'alimentation en eau potable du chemin des rives.
- Ouverture de quelques parcours pittoresques : le chemin sous la Tour, le chemin entre les hameaux de Vautravers et Montgalmand, le chemin de Vautravers à la Croix Blanche, le chemin des gorges, le chemin Manon (départ de la gare de Tencin jusqu'au lac de La Pierre, retour par la digue où vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des castors).
- L'installation de jeux petite enfance dans le parc de la mairie à l'initiative du Conseil municipal des enfants.
- En attente des subventions : transformation de l'ancienne école maternelle de Pré Sec en maison des associations, Relais Assistantes Maternelles, centre aéré, vestiaires pour le terrain de sport, et réalisation d'un logement social à l'étage.
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable et le schéma d'assainissement.

## Le passage au tout numérique en Isère

Copie du courrier de Monsieur le Député Maire de Crolles François Brottes à Monsieur François Stefani, maire de Tencin sur le sujet de la Télévision Numérique Terrestre.

Crolles, le 18 janvier 2011

Monsieur le Maire,

En tant que membre de la commission départementale de transition vers la télévision numérique terrestre (TNT), j'ai récemment été convié à une réunion à la Préfecture de l'Isère faisant état de l'avancement de la mise en œuvre de la TNT dans notre département.

Le passage se fera en deux temps : le 14 juin pour le Nord Isère et le 20 septembre pour le Sud Isère.

J'ai souhaité vous communiquer dès à présent une note synthétique sur les évolutions à venir, quand bien même il m'a été assuré qu'un dossier complet serait adressé à tous les maires dans les prochaines semaines par le GIP (Groupement d'intérêt public) France Télé Numérique chargé d'assurer, pour le compte de l'État, la transition opérationnelle vers le tout numérique.

J'attire de nouveau votre attention, ainsi que je l'avais fait dans mon courrier du 5 octobre 2009, sur le tribut que notre département sera amené à payer à l'occasion de cette transition : en effet, 105 émetteurs non convertis seront éteints, dont 24 situés dans notre circonscription, représentant au total environ 3243 foyers non couverts par un autre signal TNT disponible.

Je vous précise que les collectivités territoriales peuvent proposer des solutions collectives aux foyers non couverts, en créant des émetteurs de TNT (loi du 5 mars 2009), après une procédure d'autorisation auprès du CSA. Pour ce faire, elles peuvent bénéficier d'une aide financière (loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique). Les compensations prévues, fixées par décret du 29 juin 2010, s'élèvent à 100 euros multiplié par le nombre de foyers pouvant bénéficier de cette solution de réception pour leur résidence principale, dans la limite d'un investissement maximal correspondant à 80 % des dépenses d'investissements engagées par la collectivité ou son groupement.

Cependant, la mise en œuvre de cette solution doit intervenir au moins deux mois avant la date d'extinction de la diffusion analogique dans la zone géographique en cause. D'autre part, les demandes de compensation sont à adresser au GIP France Télé Numérique au plus tôt 2 mois avant la date de passage au tout numérique de la zone et au plus tard 2 mois après.

Compte tenu des délais, il m'a semblé utile de vous en informer dès que possible.

Ceci étant, comme la note jointe vous le précisera, des aides individuelles sont également prévues, sous certaines conditions.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, et restant à votre disposition sur cette question, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

François BROTTES

## Le passage au tout numérique en Isère

(note d'info janvier 2011)

### Qu'est-ce que la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ?

Il s'agit de remplacer les images et sons analogiques par des données numériques compressées afin de libérer les fréquences.

La TNT peut être reçue par différents modes : ADSL, satellite, câble ou par voie hertzienne sur antennes « râteau ». C'est cette dernière voie qui fait l'objet de la transition en cours, qui exige l'installation d'un adaptateur spécifique nécessaire à la réception, se branchant directement sur les téléviseurs anciens (ils sont intégrés aux téléviseurs récents depuis mars 2008).

Fin 2010, seuls 7,9 % des foyers français dépendaient exclusivement de la réception hertzienne terrestre analogique pour recevoir la télévision (mais 18,4 % en Isère).

#### Avantages

Un seul canal permet de diffuser 6 chaînes contre 1 auparavant. Les fréquences libérées permettront la réception de plus de chaînes ainsi que le développement de nouvelles chaînes, de chaînes haute définition, de la radio numérique, et la généralisation de l'Internet mobile sur le territoire et de services interactifs comparables à ceux présents sur le câble et le satellite.

Fin 2012, tous les pays européens seront passés à la télévision « tout numérique ».

#### Quand

Progressivement, région par région, depuis le 2 février 2010 jusqu'au 30 novembre prochain. En deux vagues en Isère : 14 juin 2011 pour le Nord Isère et 20 septembre 2011 pour le sud Isère, à minuit.

Tous les émetteurs analogiques seront éteints simultanément pour libérer les fréquences.

Les zones blanches ne sont pas encore connues précisément, le diagnostic précis par commune sera établi d'ici avril-mai. Au 16 novembre, 95,2 % de la population iséroise est couverte en TNT hertzienne. L'objectif fixé au CSA est de 91 % minimum de couverture pour les chaînes en clair ou à concurrence du taux analogique actuel. La réalité de ces pourcentages reste toujours très théorique.

### Quels émetteurs seront convertis ou éteints sur la circonscription ?

Sept émetteurs seront mis en service par tous les multiplex de TNT. Certains sont déjà allumés : Allevard 1 et 2, Saint-Geoire-en-Valdaine et Villard-Bonnot. Celui de Saint-Bueil le sera le 14 juin et ceux de Saint-Laurent-du-Pont 2 et Saint-Martin-d'Uriage 2 le 20 septembre.

Deux émetteurs seront mis en service uniquement par les multiplex R1, R2, R4, R5 et R6, qui seront allumés le 14 juin (Le Sappey en Chartreuse) et le 20 septembre (Moretel de Mailles).

**Vingt-quatre émetteurs non convertis seront éteints, représentant environ 3 243 foyers non couverts par un autre signal TNT disponible.** Il s'agit des émetteurs de:

St-Christophe-sur-Guiers 1 et 2 (164),  
St-Pierre-de-Chartreuse 1 à 5 (849),  
St-Pierre-d'Entremont 1 et 3 (403),  
St-Sulpice-des-Rivoires (49),  
La Ferrière 1 et 2 (55),  
Laval 1 et 2 (299),  
Les Adrets (88),  
Miribel-les-Echeltes (25),  
Montferrat, Proveyzieux,

Quaix-en-Chartreuse 1 et 2 (454),  
St-Martin-d'Uriage 1 (2),  
St-Mury-Monteymond (221),  
Theys (634).

### Pour les foyers non couverts

#### ► Solutions collectives

Les collectivités territoriales peuvent créer des émetteurs de TNT (loi du 5 mars 2009) après une procédure d'autorisation auprès du CSA. Ils peuvent bénéficier d'une aide financière (loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique). Les compensations prévues (décret du 29 juin 2010) sont de 100 euros multipliés par le nombre de foyers pouvant bénéficier de cette solution de réception pour leur résidence principale, dans la limite d'un investissement maximal correspondant à 80 % des dépenses d'investissements engagées par la collectivité ou son groupement. La mise en œuvre de cette solution doit intervenir au moins deux mois avant la date d'extinction de la diffusion analogique dans la zone géographique en cause.

Les demandes de compensation sont à adresser au groupement d'intérêt public France Télé Numérique au plus tôt 2 mois avant la date de passage au tout numérique de la zone et au plus tard 2 mois après.

#### ► Solutions individuelles

- diffusion par satellite

La loi impose aux chaînes en clair de la TNT la mise en service d'une offre gratuite, sans location de terminal de réception ni souscription d'un abonnement. Deux offres satellitaires sans abonnements (TNTSAT et FRANSAT) permettent déjà d'atteindre 100 % de couverture.



Elles nécessitent cependant l'installation d'une parabole. Une aide à la réception ou aide à la parabole est prévue, prenant en charge 80 % du coût d'équipement jusqu'à concurrence de 250 euros par foyer, sans condition de ressource. Coût moyen observé: 290 euros.

- diffusion par câble : offre numérique
- diffusion par ADSL : abonnements triple-play.
- diffusion hertzienne : des aides à l'équipement sont prévues sous condition de ressources:
  - pour l'adaptateur : 25 euros par foyer
  - pour l'antenne : 120 euros par foyer.

#### Les questions qui restent en suspens

Le cas des hôtelleries et établissements collectifs (gérés par des bailleurs sociaux, maisons de retraite, centres de détention, etc.) : l'aide à l'équipement est par foyer et non par poste, ce qui peut impliquer un investissement important.

L'incidence paysagère dans les zones blanches, souvent au cœur de zones protégées (parcs naturels) qui pourraient voir se multiplier les paraboles.

## Opération « Collecte des épaves »

**La communauté de communes lance mi-juin une collecte des épaves de véhicules à destination des particuliers, une première dans le Grésivaudan.**

Ne pouvant être acceptés en déchetterie ou en casse, nombre de véhicules hors d'usage sont laissés à l'abandon en pleine nature. Faute de pouvoir s'en débarrasser, ils deviennent autant de « points noirs » dans le paysage, mais également des sources de pollution dangereuses.

Dans le cadre de sa politique de protection et de mise en valeur de l'environnement, Le Grésivaudan lance une grande opération de collecte de ces épaves. Elle a pour objectif de lutter contre la pollution visuelle, d'éviter la naissance de décharges sauvages, de prévenir la pollution des sols et les risques pour la santé, et de favoriser le recyclage des matériaux.

Gratuite, cette collecte sera organisée au mois de juin 2011, dans les 47 communes de la collectivité.

Pour les personnes intéressées :

**Un dossier d'inscription est à retirer au siège du Grésivaudan ou à télécharger sur le site internet : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)**



Les dossiers complétés et les pièces administratives nécessaires à l'enlèvement des épaves (carte grise du véhicule hors d'usage, photocopie d'une pièce d'identité du propriétaire du véhicule et certificat de non-gage) **devront être retournés avant le 23 mai 2011.**

**Attention : les véhicules devront être suffisamment accessibles au camion de collecte, à proximité immédiate de la route.**

Le Grésivaudan – Communauté de communes – 115 rue Louis Néel – 38926 Crolles cedex  
Tél. 04 76 08 04 57

## Élagage – entretien des abords des ruisseaux

Les riverains sont tenus d'élaguer la proximité des lignes afin d'éviter tout accident de fonctionnement. Les routes et les chemins doivent être élagués à l'aplomb de la propriété. La commune peut faire procéder à ces travaux et les facturer aux intéressés.

Il est rappelé aux propriétaires de terrains situés en bordure des ruisseaux et torrents qu'il leur appartient d'entrete-

nir les berges afin d'éviter les débordements en cas d'orage. Il faut couper et évacuer les bois et broussailles situées sur les berges qui risquent d'être emportés lors des crues.

Un amoncellement de branches devant un pont provoque le débordement du ruisseau.

**ATTENTION : en cas de dégâts causés par un mauvais entretien, vous pouvez être tenu pour responsable.**



## Les transports du Grésivaudan, vous connaissez ?

Depuis décembre 2009, la ligne G62 traverse Tencin pour nous conduire à Goncelin ou à Crolles via Brignoud. En septembre prochain, cette ligne verra ses services étendus sur l'ensemble de la journée et permettra des correspondances avec la ligne Express 3 Champ près Froges/Grenoble à hauteur de Champalud (La Pierre).

**L'offre de transport pour Grenoble sera ainsi améliorée.**

**C'est du moins l'engagement de la Communauté de commune "Le Grésivaudan".**

Savez vous que la ligne **G62** est gratuite pour tout abonné transisère ou détenteur d'une carte **OURA** ?

**Alors, faites donc l'essai, prenez le bus !**

*(correspondance possible à Crolles pour Grenoble, Montbonnot, Meylan)*

### Les nouveaux horaires depuis le 4 avril

*(disponible sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr))*

#### Tencin (Grande Terre)/Goncelin

7h06 ; 7h18 ; 7h49 ; 8h20 ; 9h18 ; 9h58 ;  
16h59 ; 17h19 ; 17h49 ; 18h19 ; 18h49 ; 19h51

#### Tencin (Grande Terre)/ Crolles (par Champ, Brignoud)

6h19 ; 7h03 ; 7h37 ; 8h09 ; 8h40 ; 9h09 ;  
16h29 ; 17h09 ; 17h37 ; 18h09 ; 18h37 ; 19h09

**Au début du mois d'avril, le Conseil général de l'Isère a déployé un nouveau support de titres de transport *Transisère* : la carte à puce OURA !**

Cette carte à puce devient le nouveau support des titres de transport. Elle remplace les titres de transport papier ou les cartes TILT jusqu'alors utilisées pour circuler sur les lignes *Transisère* et les réseaux urbains de l'Isère. Ce nouveau support a une durée de vie moyenne de 5 ans et peut contenir plusieurs titres de transport.

Pour faciliter la transition vers ces nouvelles pratiques, des brochures de mode d'emploi de la carte OURA sont disponibles en mairie et sur le site Internet de la commune.

Pour tout questionnement, vous pouvez consulter les informations en ligne sur [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr) rubrique titres et tarifs.

[www.isere.fr](http://www.isere.fr)  
CONSEIL GÉNÉRAL

## Brûlage des déchets végétaux

**(Arrêté préfectoral n° 2008-11470)**

Sur la commune de Tencin, le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...) est interdit.

Le brûlage du bois provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres, est autorisé uniquement du 1<sup>er</sup> mai au 14 juillet et du 1<sup>er</sup> octobre au 14 février.

Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

Il faut privilégier la valorisation par compostage, soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ; soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche.

## Forage

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs de prélèvement d'eau, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés en mairie.

Le formulaire de déclaration est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site : <http://www.forages-domestiques.gouv.fr>

Pour information



**Monsieur François STEFANI**  
Mairie  
38570 TENCIN

Crolles, le 12 janvier 2011

N/Réf : CB/OA/SC/2011-095  
SC/Direction générale/ *BC*  
Objet : Demande de prolongation de la ligne G62  
Affaire suivie par Olivier ANTELME

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 5 janvier dernier relatif à la prolongation de la ligne G62 au départ de Bernin.

Suite aux réflexions menées dans le cadre l'appel d'offres transports 2011, j'ai le plaisir de vous informer qu'il est prévu de prolonger jusqu'à Goncelin l'ensemble des horaires de la ligne G62 dès septembre 2011. La commune de Tencin sera ainsi desservie par cette ligne, comme vous le souhaitez.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
**François BROTTES**  
Le vice président délégué aux  
transports et déplacements

Charles BICH

## Modernisation du Sillon Alpin Sud

La ligne Valence Grenoble Chambéry, dite « Sillon Alpin sud », relie les agglomérations de Valence, Grenoble et Chambéry à travers un territoire au fort développement économique et démographique.

La modernisation et l'électrification du Sillon alpin sud (Valence-Moirans et Gières-Montmélian) a pour objectif une amélioration importante des dessertes ferroviaires entre Chambéry-Grenoble et Valence dans le cadre d'une politique globale de développement des services de transports collectifs.

De nouvelles fonctionnalités sont ainsi développées à travers ce projet :

- Amélioration de l'offre TER entre Valence, Romans, Saint-Marcellin, Grenoble, Montmélian et Chambéry à la fois en terme de régularité, de confort et de qualité du service à la personne.
- Amélioration des conditions d'accès aux gares pour tous et notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite par la mise à niveau des quais.
- Mise en place d'une offre par TGV direct entre les villes du sillon alpin et le sud.

On soulignera également l'intérêt pour les industries locales qui bénéficieront d'une amélioration de la desserte ferroviaire et du développement du trafic fret sur le tracé en complément des autres lignes existantes vers les vallées alpines et l'Italie.

L'accroissement de la sécurité et l'amélioration globale pour l'environnement constituent des orientations



fortes du projet. Depuis cette année 2011, le projet est entré dans une nouvelle phase qui se traduit par un ensemble de travaux de Modernisation et d'électrification de Gières à Montmélian.

Au cours de l'été prochain, les rails seront remplacés (régénération) sur l'ensemble des 45 km et les voies seront nivelées, ce qui apportera également un bénéfice environnemental, le niveau d'émission et de nuisances sonores s'en trouvant fortement réduit.

Les travaux les plus importants seront concentrés sans interruption de service commercial entre fin mai et début septembre afin de limiter les nuisances et de réduire les coûts. Un service de substitution par autocars est mis en place entre le dernier week-end de mai et le premier week-end de septembre pour assurer l'ensemble des dessertes.

**Pour plus d'informations concernant les horaires et les points de dessertes vous pouvez consulter le site de la SNCF : [www-ter-sncf.com](http://www-ter-sncf.com)**

Au cours de l'année 2011 d'importants travaux sont prévus sur la commune, ils seront répartis selon le calendrier des travaux représenté dans le tableau ci-contre.

OPÉRATION NORD: MODERNISATION ET ÉLECTRIFICATION GIÈRES - MONTMÉLIAN					
	2010		2011		
	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Travaux Pont-route, passerelle et reprise des murs</b>			Exécution ligne Grenoble		
<b>Tencin : démolition PRO + construction passerelle</b>		↔			
<b>Reprise des murs à Domène et Tencin</b>					
<b>Reconstruction du pont-route à Domène</b>					
<b>Block automatique lumineux</b>					
Etudes	[Barre orange]				
Réalisation des travaux					
<b>Alimentation / Caténaire</b>					
Etudes	[Barre orange]				
Premiers travaux					
	T4	T1	T2	T3	T4
	2011				



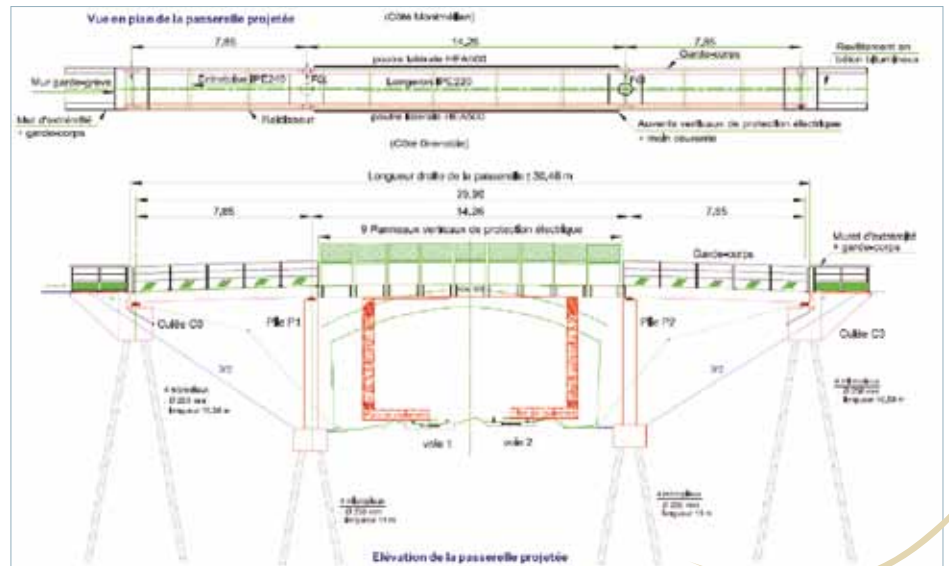
### Entre les mois de février et mai 2011

- Déchargement de matériaux (voies et ballast) nécessaires aux travaux de renouvellement des rails et déplacement de réseaux de câbles.
- Réalisation de murs de soutènement.

### Entre les mois de mai et septembre 2011 – Secteur du pont canal

- Abaissement des voies de quelques dizaines de centimètres (70 cm maximum) sous le pont canal pour permettre de dégager le gabarit électrique.
- Afin de procéder à la mise au gabarit du pont route situé près du Clos Ma-noir, des travaux de déconstruction auront lieu en journée sur la période du 30 mai au 2 juin 2011.

Le pont route sera remplacé par une passerelle métallique dont la mise en service est prévue en fin d'année 2011.



## Campagne de démoustication

**La commune de Tencin va procéder avec l'Entente Inter-départementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (E.I.D.), service public, à une campagne de démoustication.**

Les agents de l'E.I.D. interviendront pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur. L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique, il est effectué avec un bacille tout à fait inoffensif pour l'homme.

### Renseignements

mairie ou auprès de l'E.I.D.,  
73310 Chindrieux,  
au 04 79 54 21 58.



## Résidence Sociale



**Située à Crolles, rue Emmanuel Mounier, la résidence sociale La Canopée accueille les jeunes stagiaires salariés en emploi temporaire ou permanent, demandeurs d'emploi, pour une durée de un à plusieurs mois dans ses 43 logements meublés et tout autonome.**

Installée dans un cadre agréable, la résidence est desservie par plusieurs lignes de transport en commun (Express, 6060 et 6020, arrêt « Pompiers »).

À quelques minutes, une zone commerciale offre de nombreuses possibilités (supermarché, banques, pharmacies...). La Maison Familiale Rurale qui se trouve à côté de la résidence offre une possibilité de prise de repas sur place et l'accès à ses installations sportives.

La résidence propose 43 logements adaptés à différentes compositions familiales et conventionnés APL :

- 20 T1 à 342 €
- 14 T1' à 408 €

- 5 T1 bis à 456 €
- 2 T2 à 533 €
- 2 T3 à 562 €

Les charges et services sont compris dans la redevance (eau, électricité, chauffage, change des draps toutes les 2 semaines). Des services complémentaires sont proposés : laverie, salle TV....

5 logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Contact :  
Résidence La Canopée  
82, rue Emmanuel Mounier  
38920 Crolles.  
Tél. 04 76 72 40 09

## Planning familial

**Un nouveau Centre de Planification et d'Éducation Familiale à ouvert ses portes à Crolles.**

### Confidentialité

Pour toutes et tous, à tout âge, individuellement, en couple ou en groupe – sans autorisation parentale pour les mineurs(es).

### Conseils pour le couple et la famille (gratuité des entretiens)

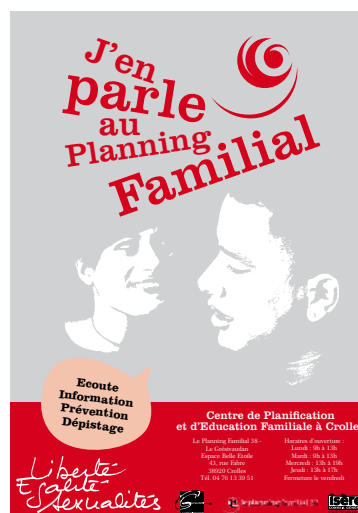
Parler des difficultés quotidiennes, des moments de crise, interrogation et trouver ensemble des réponses adaptées aux choix de vie.

*Sexualités – Premières relations – Difficultés dans les couples – Infections Sexuellement Transmissibles/SIDA – Choix amoureux – Interruption volontaire de grossesse – Difficultés relationnelles dans la famille – Familles recomposées – Désir ou non désir d'enfant – Contraception d'urgence – Séparation – Puberté – Violences...*

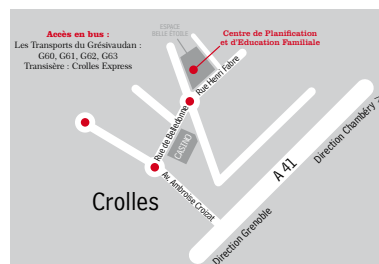
### Rencontre avec des médecins

Pour mieux connaître son corps et trouver des réponses médicales adaptées à sa santé : suivi gynécologique, choix d'une contraception, accompagnement à l'IVG, suivi de grossesse, dépistage IST/SIDA, certificat de coups et blessures.

### Adresse et contacts



**Horaires D'ouverture :**  
 Lundi : 9h00 à 13h00  
 Mardi : 9h00 à 13h00  
 Mercredi : 13h00 à 19h00  
 Jeudi : 13h00 à 17h00  
 Fermeture le vendredi



Le Planning Familial 38  
 Le Grésivaudan  
 Espace Belle Étoile  
 43, rue Fabre  
 38920 Crolles  
 Tel 04 76 13 39 51

## Le portage de repas à domicile : un nouveau service proposé aux Tencinois organisé par le CCAS de Froges

**Vous avez plus de 60 ans, vous êtes handicapé, vous êtes malade ou convalescent ?  
 Ce service vous est réservé !**

- **Les repas** vous sont livrés à votre domicile, tous les matins\*, entre 8h30 et 11h30 en barquette à réchauffer (micro-onde, bain-marie, casserole).
- Vous choisissez entre deux menus complets et équilibrés\*\* pour le midi :
  - entrée, viande ou poisson, accompagnement, fromage, dessert (fruit, tarte, compote), pain ;
  - la livraison comprend également un potage pour le soir.

### Attention

- un seul menu le week-end,
- commandes et annulations 2 jours à l'avance,
- pas d'annulations possibles les vendredi, samedi et dimanche.

Le tarif : 7,14 € tout compris (midi, soir et livraison)  
 Si vous êtes intéressés et pour tout renseignement complémentaire, **contactez le CCAS de Froges au 04 76 71 15 93 ou 04 76 71 40 65**

\*le vendredi pour le samedi et le dimanche

\*\*menu diabétique ou sans sel possible

## Bibliothèque- Rencontre autour des énergies de l'habitat

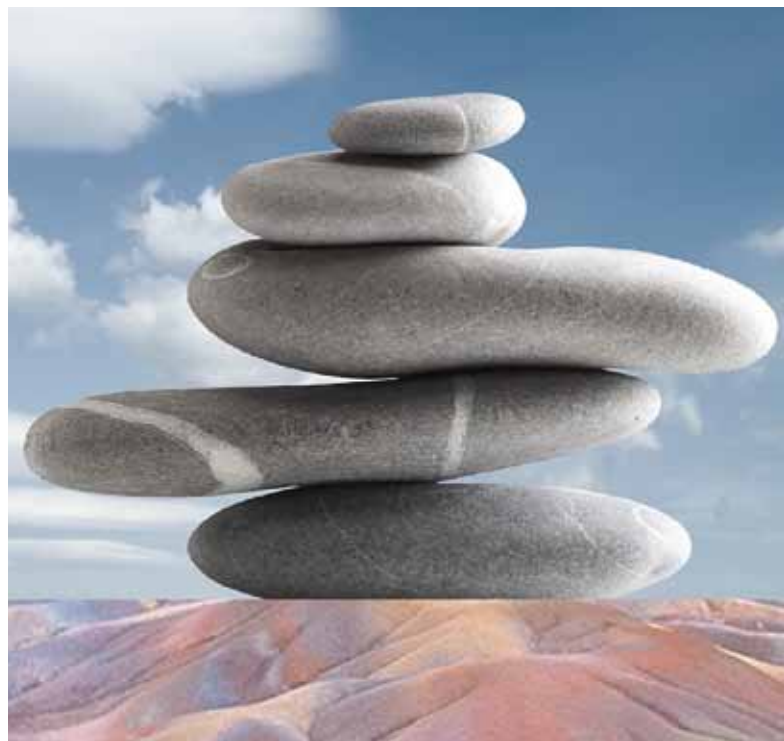
### Géobiologie / Feng Shui une complémentarité au service de notre mieux-être

L'implantation de notre lieu de vie, son sous-sol, son histoire, sa géométrie, sa structure, les matériaux utilisés, les ondes (courant 50 Hz, réseau de distribution électrique, émissions d'antennes...) créent un champ énergétique auquel l'homme doit s'adapter. Parfois positive, cette rencontre entre l'homme et son environnement peut aussi générer un ensemble de perturbations et affecter à des degrés divers notre physique (fatigue) notre psychique (difficultés émotionnelles), ou encore la qualité de notre sommeil...

Hors de notre temps et de nos lieux de vie, un art millénaire propre à intervenir sur le rapport spatial entre l'homme et son environnement s'est développé : le feng-Shui. Les divers rayonnements sont libérés, équilibrés ou neutralisés ; la circulation des énergies optimisée pour laisser libre cours à l'épanouissement de l'être.

Alexis Guichard, **géobiologue** et consultant **Feng Shui** vous accueille le

**vendredi 20 mai**  
**pour une conférence / débat**  
**qui débutera à 20h30.**



#### *Pour tout renseignement*

Bibliothèque de Tencin – Parc de la Mairie  
Route du Lac – 38570 Tencin - Tel. 04 76 40 66 43  
[bibliotheque-de-tencin@orange.fr](mailto:bibliotheque-de-tencin@orange.fr)

#### *Horaires d'ouverture au public :*

Lundi 10h-11h20 / Mercredi 13h30-17h30 /  
vendredi 15h-19h / samedi 10h-12h.

## Les sentiers du patrimoine dans votre village

Cher(e)s Tencinoises et Tencinois,

Durant l'année 2009 – 2010 la commune de Tencin a pris la décision de s'associer à Lumbin, La Terrasse et La Pierre dans le but de réaliser une exposition photo.

En effet, ces quatre communes disposent d'un patrimoine humain, architectural et industriel intéressant, et les élus trouvaient nécessaire de les mettre en avant. Ainsi, de nombreuses recherches d'informations, d'inventaires, de recherches d'anciens documents iconographiques ont été menées par les élus de ces communes, qui ont eu le plaisir de vous présenter cette exposition lors de la Coupe Icare en septembre.

Nous avons constaté un fort intérêt de la part des habitants des villages eux-mêmes, mais également de la part des villages limitrophes. Ceci nous a encouragé dans notre démarche de création de sentiers du patrimoine au sein des villages, sentiers en court de création.

Le but étant de parcourir à pied un circuit dans les villages permettant de découvrir les éléments remarquables des communes. Un sentier permettra également de relier les villages offrant des balades pédestres encore plus variées.

Ainsi, vous aurez la chance de découvrir ou redécouvrir nos villages riches en histoire, lors de jolies balades pédestres en famille.

Les étudiantes en BTS AGTL du lycée Lesdiguières de Grenoble chargées du projet



## Remarques sur le budget primitif de fonctionnement 2011

**Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal : taux d'imposition qui ne sont pas modifiés en 2011, choix en matière de projets et de dépenses qui sont décrits ci-après.**

C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil municipal autorise la Municipalité (Maire et Adjoint au Maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis.

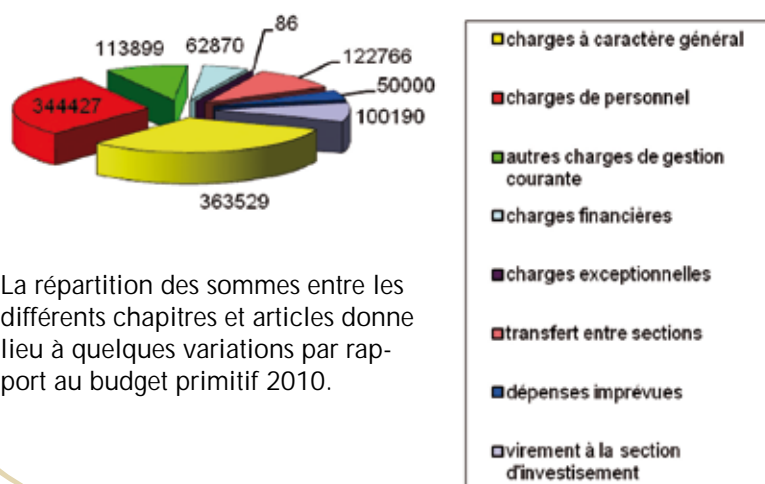
Le budget primitif 2011 de fonctionnement se caractérise par une **baisse apparente de 8,9 %** par rapport au budget primitif précédent : 1 157 767 € au lieu de 1 270 791 €.

Cet effet provient d'une surévaluation du budget 2010 due au versement d'une subvention exceptionnelle de 218 000 € par le budget de fonctionnement au budget annexe de l'eau/assainissement. (Voir le bulletin *Tencin Autrement* n° 7 mai 2010) ; subvention qu'il n'est pas nécessaire de renouveler cette année.

## Dépenses de fonctionnement

Si nous neutralisons l'effet de cette subvention exceptionnelle 2010, nous avons en fait un budget 2011 de fonctionnement en hausse de 104 976 €, soit +10%.

Cette hausse est comparable à celle de l'exercice précédent, toujours hors subvention exceptionnelle. Mais nous verrons plus loin que cette hausse est encore à nuancer.



La répartition des sommes entre les différents chapitres et articles donne lieu à quelques variations par rapport au budget primitif 2010.

• **Pour les charges à caractère général**, on observe une hausse plus modérée de + 5,2 % par rapport à 2010 (+10%).

En raison essentiellement des postes suivants :

- achat de prestations de services : + 6 000 €.
- En progression du fait de l'augmentation des frais de cantine parallèlement à celle de la population scolaire essentiellement ;
- des fournitures de petit équipement : + 8 000 € pour l'achat de groupe électrogène, adoucisseur d'eau des écoles, achat de chaises et de matériel scolaire ;
- fournitures scolaires : + 4 000 € dû à l'augmentation du nombre d'élèves ;
- entretien de bâtiments : + 10 000 € essentiellement en raison de travaux de restauration et de réparation de l'espace culturel ;
- services extérieurs : - 11 000 € par rapport à une dépense effectuée et non renouvelée. (Démolition de l'ancienne cantine de maternelle)

• **Pour les charges de personnel**, une hausse de +7,5 % du même ordre que la hausse précédente (+ 6,5 %) en raison de la création d'un poste d'agent technique à l'automne 2010.

• **Pour les charges de gestion courante** une baisse de 13 % (hors subvention exceptionnelle 2010).

- Due à l'extinction du versement de l'« aide sociale au département » et surtout, suite à des transferts de charge entre la commune et l'intercommunalité, à l'effet de la disparition de ces charges au bénéfice de notre commune et au dépens de la communauté de communes. Cependant l'attribution de compensation versée par le Grésivaudan à la commune de Tencin s'en trouvera d'autant diminuée, nous le verrons plus loin dans l'examen des recettes.
- À noter aussi dans ce chapitre, l'augmentation sensible du budget du CCAS (+ 2 800 €) et celle des subventions aux associations (+ 1 711 €), signes de l'effort de la municipalité pour préserver les liens et le tissu social de notre commune.

• Enfin il faut relever **l'augmentation importante des dotations aux amortissements** qui passent de 42 623 € en 2010 à 122 766 € en 2011. Cette augmentation explique à elle seule 80 % de l'augmentation du budget primitif 2011. Autrement dit, hors cette dotation obligatoire aux amortissements qui ne correspond pas à une dépense réelle, la variation du budget de fonctionnement est de + 2,5 %.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement présentent globalement une diminution de 1% à mettre en regard de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement évaluée à 2,5 %.

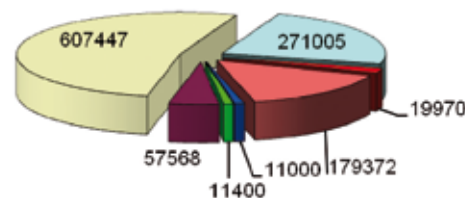
Sur ce point la municipalité a fait le choix d'un budget réaliste compte tenu du contexte fiscal défavorable aux collectivités locales. Rappelons que les dotations et participations de l'État sont gelées pour les 3 années à venir et que celles du Département (taxes sur les droits de mutation et fond de péréquation) décroissent régulièrement ces dernières années.

- Le manque de recettes le plus important est dû à une baisse de dotation de la Communauté de Communes de

l'ordre de 40 000 € (attribution de compensation : - 13 %) versée au titre de feu l'ancienne taxe professionnelle ; malgré une légère augmentation de 1 000 € de la dotation intercommunale de solidarité.

- Parmi les hausses on relève celle de la fiscalité locale : + 6,7 %, résultat de la progression des bases et de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation voté en 2010.

- Enfin on notera une amélioration de 20 000 € des dotations et participations (soit +8 %) qui correspond pour l'essentiel au rattrapage d'une dotation du fond départemental de péréquation qui devait être versé en 2010 et qui l'a été en 2011.



## Remarques sur le budget primitif d'investissement 2011

L'évolution du budget d'investissement présente **une augmentation de 7,7 %** soit + 151 000 € (+ 11 % en 2010).

Un certain nombre d'opérations prévues en 2011 sont la continuation de celles qui étaient prévues l'année précédente et dont la réalisation se poursuit.

- Achèvement de la voirie des secteurs Cruzilles et Dix-quarts
- L'engagement de travaux de réhabilitation de locaux et de logements sociaux dans l'ancienne école primaire.

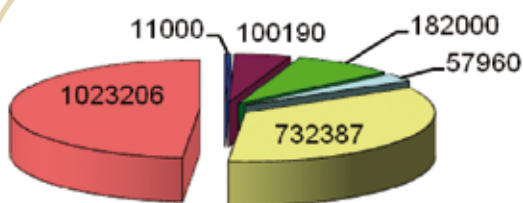
- L'extension du local technique de la Mairie.
- La réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

**L'apparition d'une ligne « emprunt » dans les recettes d'investissement** mérite une explication. Elle concerne essentiellement, en dépenses, des immobilisations corporelles c'est-à-dire des acquisitions foncières se situant dans le secteur Cruzilles (à droite du départ de la route d'Hurtières). En effet cette opération, de l'ordre de

700 000 €, représente 35 % des dépenses d'investissement.

En fait, une part importante de cette dépense pourrait être prise en charge par la communauté de communes « Le Grésivaudan », sous la forme d'un portage foncier ou d'un prêt actuellement en négociation.

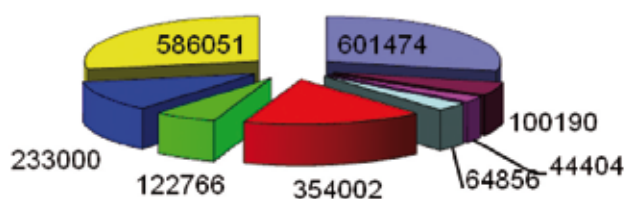
Cette acquisition permettrait de réaliser sur cet espace, à destination de populations fragiles (porteuses de handicaps ou en réinsertion) des structures d'accueil qui manquent cruellement dans notre vallée, d'abord aux associations mais surtout aux personnes concernées.



Budget d'investissement - Dépenses en €

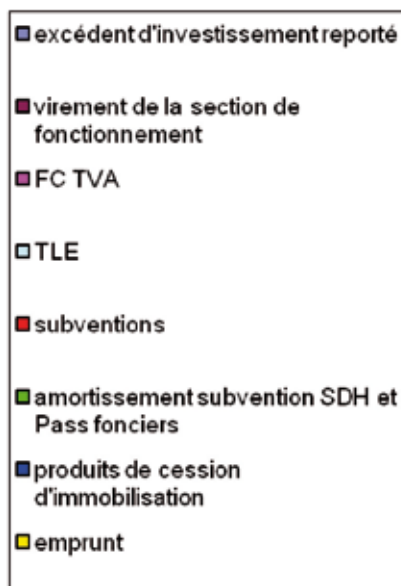


# Dossier



Budget d'investissement - Recettes en €

Bien entendu ce projet grève particulièrement nos recettes d'investissement qui s'équilibrent grâce à des produits de cession (ancienne école primaire, terrain jouxtant l'ancienne maternelle et « maison du mineur ») ainsi qu'à la possibilité d'un emprunt dont la réalisation sera aussi déterminée par le calendrier du déroulement de l'ensemble des opérations d'investissement 2011.



## Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2010

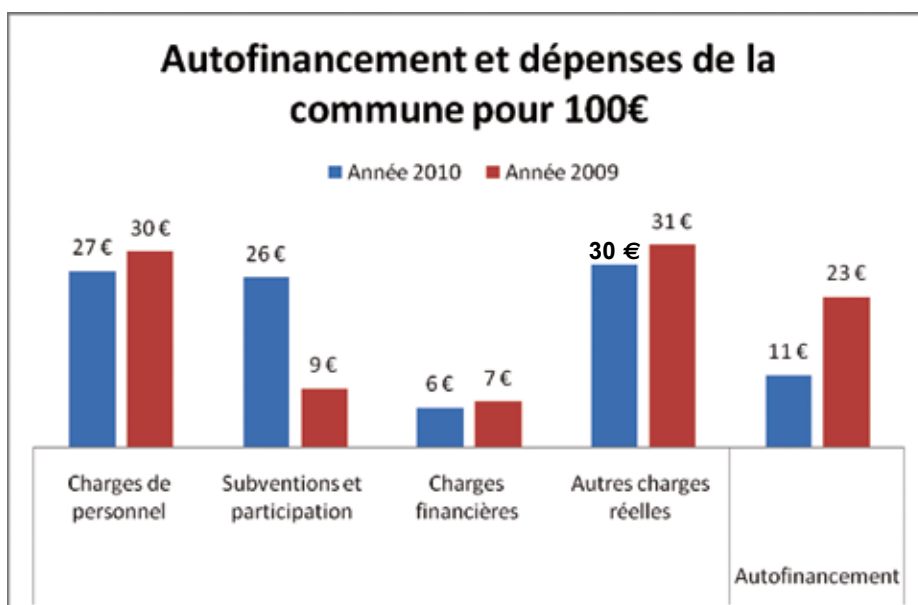
Avec une nouvelle année budgétaire de recul, nous sommes en mesure de présenter un état du budget 2010 **tel qu'il a été réalisé**, avec une appréciation statistique de cette réalisation et quelques éléments d'analyse financière.

### Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2010

Charges à caractère général	81 %
Charges de personnel	94 %
Charges de gestion courante	97 %
Charges financières	100 %
Charges exceptionnelles	100 %

### Destination des sommes dépensées

En 2010 (2009) avec 100 € la commune a constitué 11€ (23 €) d'autofinancement et dépensé (cf. diagramme ci-contre).



## En 2010 : une évolution défavorable de notre capacité d'autofinancement (CAF) ou d'épargne...

- Malgré une hausse des produits de financements (+108 992 € soit +11%) et à cause d'une augmentation des charges de fonctionnement (+ 212 525 € soit +28 %).
- De fait cela réduit nos capacités de remboursement de capitaux d'emprunt, et donc nous empêche de dégager des marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements.
- Ce point est cependant à nuancer, car nous avons sur ce budget financé une subvention exceptionnelle au budget d'eau et d'assainissement de l'ordre de 218 000 €. Hors cette subvention, notre capacité d'autofinancement aurait été bien meilleure.
- Notre commune reste évidemment très endettée en raison des investissements d'équipement réalisés les années précédentes, même si nous assistons à une baisse de la dette par habitant :

2008 : 1832 €/h    2009 : 1340 €/h  
2010 : 1257 €/h    2011 : 1135 €/h

## ... une hausse importante des charges de fonctionnement (+ 212 525 €, soit +28 %)

Due essentiellement à la subvention exceptionnelle de 218 000 € au budget eau/assainissement. Hors cette subvention exceptionnelle nous avons en fait une baisse des charges de fonctionnement de 5 475 €, soit - 0,7 % ; ce qui corrobore notre appréciation ci-dessus de la capacité d'autofinancement.

## ...et une hausse sensible des produits de fonctionnement (+108 992 € soit +11 %)...

### Dont

- une baisse importante des subventions du Conseil général de l'Isère en raison du versement différé en 2011 de 65 000 € par le fond de péréquation.
- une hausse des contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières) mais une baisse des reversements de l'intercommunalité.
- enfin, ce qui explique l'essentiel de la hausse, est le produit exceptionnel de cession de la vente du terrain de l'ancienne école primaire.

## ...mais une hausse des produits qui ne durera pas, en raison...

du caractère exceptionnel de certaines ressources et du contexte fiscal rigoureux que l'État impose aux collectivités locales : région, département et intercommunalité. De fait, le désengagement continu de l'État qui gèle pour 3 ans ses dotations met en difficulté nos finances et nos capacités d'action.

Dans un tel environnement, le Conseil municipal a décidé de poursuivre la limitation de la progression des charges de fonctionnement par tous les moyens à sa disposition, tout en maintenant l'offre de services publics de proximité dont nos concitoyens ont besoin dans une période économique et sociale difficile.



© Walter Geiersperger/Corbis

## Impact sur les ménages modestes

Au cours de cette nouvelle année fiscale, le Conseil Municipal s'engage à faire un état des lieux en collaboration avec les services fiscaux pour mesurer l'impact de cette augmentation sur les ménages à faibles revenus de notre commune. Au vu de ces résultats, la municipalité aura la possibilité de voter, avant la fin de l'année, des mesures d'abattement et de dégrèvement supplémentaires afin d'instituer une sorte de bouclier fiscal en faveur, cette fois des plus fragiles.

# Associations

Les Lutins de Tencin ont continué leurs différentes activités avec les enfants adhérents, malgré le temps hivernal : après les décorations de Noël situées dans plusieurs endroits du village, un spectacle de Noël a été proposé à tous les adhérents pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Puis vinrent Monsieur et Madame Carnaval : ils ont vu le jour le 25 Février pour le défilé du Carnaval. Notre "Loto des enfants" a eu lieu en Mars et a rassemblé, comme toutes les années, beaucoup de fans.

Pour finir l'année scolaire : trois manifestations sont prévues : de nouveaux ateliers créatifs, le "pique-nique des nounours" qui regroupera les enfants non scolarisés, et une fête d'été (type kermesse) pour tous. Les dates de ces prochains événements seront publiés sur notre site web : <http://lutins-tencin.fr>



## Association d'aide à la personne... une richesse dans notre commune

Avec son expérience de terrain de plus de trente ans, l'**ADMR de Tencin** propose des services diversifiés avec du personnel qualifié et adapté à chaque situation.

- ▶ **Aide à domicile** pour les personnes âgées.
- ▶ **Auxiliaire de vie** pour les personnes dépendantes et les handicapés.
- ▶ **AVF (Assistant de Vie aux Familles)** et **TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale)** pour les jeunes mamans ayant des problèmes de santé ou des grossesses difficiles.

L'association s'est modernisée grâce à la télégestion et s'est engagée pour une certification AFNOR pour laquelle une formation est mise en place depuis 2010.



Tous ces services entrent dans le cadre de réduction d'impôts pour les personnes imposables.

Nous sommes heureux d'accueillir depuis la dernière Assemblée Générale, Françoise, Christine et Laurence, trois nouvelles bénévoles ainsi que Virginie et Sylvie représentant le personnel.

Contact : 04 76 71 49 26 ou 09 79 00 52 05  
Yole De Nale Présidente de l'ADMR





## Jeux Interquartiers de Tencin

1,2,3 Bouge ! l'association sportive de Tencin nous concocte une nouvelle animation le Dimanche 19 Juin 2011.

On se souvient tous du formidable succès du Jeux de Piste dans le village organisé par l'association en 2010.

Cette année, **1,2,3 Bouge !** organise les **1<sup>er</sup> jeux interquartiers de Tencin** ou comment faire connaissance autour d'une animation ludique et conviviale avec des jeux pour tous les âges.

### Renseignements

1,2,3, Bouge !  
04 76 71 36 95 (Jeep) ;  
04 76 40 13 02 (Denis) ;  
04 76 08 76 69 (Xavier)  
ou 123bouge@gmail.com

### Renseignements complémentaires

sur les jeux, équipes de quartiers déjà composées,  
capitaines d'équipes, etc. sur  
<http://123bouge.free.fr/>



Nos quartiers bougent  
Faisons connaissance autour d'une animation ludique et conviviale,  
avec des jeux pour tous les âges



## 1<sup>ers</sup> Jeux Interquartiers de Tencin

Montez une équipe,  
défendez votre quartier ou venez  
le supporter

**Dimanche 19 juin** à partir de  
14h00 au parc de la mairie



## Franziska, Akane et Vicente cherchent une famille d'accueil

Des États-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Échanges Internationaux.

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire 2011, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Franziska, Akane et Vicente.

Ils sont respectivement originaires d'Allemagne, du Japon et d'Équateur, sont âgés entre 16 et 18 ans. Ils adorent parler

français et ont des intérêts divers tels que la musique, la photographie, le handball ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

"Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

### Renseignements

CEI SAINT-MALO  
2 PLACE GASNIER DU PARC  
35400 SAINT-MALO  
Tel. : 02 99 20 06 / 02 99 46 10 32  
E-mail : [saintmalo@cei4vents.com](mailto:saintmalo@cei4vents.com)



# Associations

## Concert contre la mucoviscidose

**Samedi 21 mai à 20h à la salle des fêtes de Froges aura lieu un concert organisé par l'association tencinoise Chris au profit de l'association Grégory Lemarchal pour la lutte contre la mucoviscidose.**

Des invitations gratuites pour cette soirée pourront être retirées chez les différents commerçants du village ayant participé à cette opération et en mairies de Tencin, Froges, Champ près Froges et La Pierre.

Au cours de cette soirée se produiront entre autres : **Colubylis** qui imitera le regretté Coluche, **Serge et Michel** qui interpréteront Eddy Mitchell et Johnny Halliday, la troupe de **Julie Gomez** qui nous ravira par ses pas de danse latine.

En fin de soirée, un chèque sera remis à M. Lemarchal (père de Grégory) au profit de l'association Grégory Lemarchal pour la lutte contre la mucoviscidose.

L'association Chris compte sur votre présence nombreuse à ce spectacle.



## Talents d'ici

### Une créatrice de bijoux fantaisie à Tencin

**Chagoë**, c'est l'histoire de bijoux parfois fantaisistes créés par **Valérie Gernay-Hendrickx** dans son atelier à Tencin.

Elle associe formes, couleurs et matières différentes en proposant des créations uniques et originales à des prix sympas.

Trois gammes sont disponibles : Femme, Enfant et Ado.

Parmi ses collections, l'on y trouve : des colliers, des sautoirs, des bracelets, des

boucles d'oreilles... Avec une nouvelle collection à chaque saison.

Les bijoux Chagoë sont vendus lors d'expositions/ventes annoncées sur son blog et toute l'année, sur rendez-vous à Tencin (dans son atelier).

Bruxelloise d'origine, Valérie Gernay-Hendrickx vit à Tencin depuis plus de 10 ans. Elle est autoentrepreneur depuis juin 2010.

[www.chagoë.over-blog.com](http://www.chagoë.over-blog.com)  
[contact.chagoë@free.fr](mailto:contact.chagoë@free.fr)  
06 67 34 85 99



# Au jour le jour

## Célébration 11 novembre 2010



## Concert organisé par l'association Chris



27/12/2010

## PUB...

Les commerçants, artisans, etc. exerçant leur activité professionnelle sur le territoire communal de Tencin et désirant faire connaître leur activité, pourront le faire par le biais du bulletin municipal.

Il leur suffit de faire parvenir à la mairie une carte de visite avec leurs coordonnées. Elle sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

# Au jour le jour

## Repas des anciens



*Des mets goûteux aux papilles, accordéon, synthétiseur et animateur professionnel... mais également des participants qui montent sur l'estrade pour pousser la chansonnette, danseurs élégants et infatigables. L'ambiance était belle le 8 janvier pour le repas de fête organisé par le CCAS. Et les personnes ravies de se retrouver et de partager un temps de souvenirs et de projets.*

*Rendez-vous est pris l'an prochain !*



## Vœux du Maire



*Élus et personnel de la commune*



14 janvier 2011

## Foire aux producteurs 13 février 2011



## Chorale Les Voix Timbrées



18 février à l'église de Tencin

# Au jour le jour

## Carnaval



## Élection du Conseil Municipal des Enfants

## Musicales de Tencin



01 avril 2010 - le groupe Terya Foliba



02 avril 2010 - le groupe Acan



03 avril 2010 - le groupe folklorique portugais Alegria do Minho

# À vos agendas

## Conférence Débat : Géobiologie / Feng Shui

**Vendredi 20 mai à 20h30 à la bibliothèque de Tencin.**  
Une complémentarité au service de notre mieux-être...  
(cf. article p. 19)

## Concert contre la mucoviscidose

**Samedi 21 mai à 20h00**  
Concert organisé par l'association Chris à la salle des fêtes de Froges. (cf. article p. 19)

## 1<sup>ers</sup> Jeux Interquartiers de Tencin

**Dimanche 19 juin.** Départ : parc de la mairie à 14h00.  
Cette année, **1,2,3 Bouge !** organise les **1<sup>er</sup> jeux interquartiers de Tencin** ou comment faire connaissance autour d'une animation ludique et conviviale avec des jeux pour tous les âges. (cf. article p. 25.)

## Fête de la musique

**Vendredi 24 juin au parc de la mairie.**  
Le syndicat d'initiative organise un moment musical et convivial pour réunir les habitants de la commune.  
Venez nombreux !

## Cinéoiles

**Samedi 23 juillet au parc de la mairie.**  
Dans le cadre de "Cinéoiles" organisé conjointement avec "Le Grésivaudan", le film d'animation *Madagascar* sera projeté au parc de la mairie à la tombée de la nuit.

## Cinquantenaire de la mort de l'Abbé Calès

**Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 Octobre.**  
Conférences, expositions, "lâcher de peintres" et concert.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le vendredi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Simone Mendez : le mardi de 9h à 11h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :  
Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

La municipalité a fait l'acquisition d'un téléphone portable pour que les membres du conseil municipal puissent être joints en dehors des heures d'ouverture de la mairie.  
**Son numéro est le 06 31 00 43 48.**  
Un répondeur téléphonique relié au standard de la mairie a également été acquis.  
Vous pourrez laisser un message au 04 76 71 36 14.